

Avis de constitution

SOCIETE « AGRICOLE MACHINES COTE D'IVOIRE »

Siège ABIDJAN COCODY ABATTA VILLAGE Lot 338  
ilot 23, Lot 338, Ilot 23

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04 Jan 2024, et enregistrés au CEPICI le 08 Jan 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGRICOLE MACHINES COTE D'IVOIRE »

Objet : La vente de toutes machines agricoles

- La vente de diverses pièces détachées (auto-moto-machines agricole)
- L'import-export
- Le BTP
- La menuiserie bois et aluminium
- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ABATTA VILLAGE Lot 338  
ilot 23, Lot 338, Ilot 23

Dirigeant(s) M AYOUB MAJED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-00410 du 19/01/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°02731/GTCA/RC/2024 du 19/01/2024

